

La Direction générale de l'armement (DGA) a prononcé le 12 novembre 2015 la qualification du système RIFAN étape 2, Réseau Intranet des Forces Aéro-Navales. Le système RIFAN étape 2 a pour fonction d'assurer les services d'échanges d'informations voix et données au sein des forces aéronavales en garantissant le niveau de sécurité et de qualité de service requis par les utilisateurs. Il est actuellement déployé sur 50 navires représentant plus de 15 types de bâtiments, dont toutes les frégates de 1er rang, les sous-marins et le porte avion Charles de Gaulle, avec une cible finale de déploiement à 65 bâtiments.

Ces services de communications s'appuient sur une infrastructure de raccordement « IP » constituée de réseaux de dessertes et de réseaux fédérateurs couvrant tous les niveaux de sensibilité de l'information, du niveau non protégé jusqu'au niveau secret OTAN. Par ailleurs, ils s'appuient aussi sur des moyens de transmission déjà présents à bord ou sur des moyens V/UHF apportés par RIFAN étape 2.

Le système RIFAN étape 2 a également pour fonction d'apporter une capacité de management de réseau (CMR) qui permet depuis deux centres à terre de superviser et d'administrer l'ensemble des réseaux à bords des bâtiments RIFAN étape 2.

Cette qualification concrétise les efforts entamés depuis 2012 par l'équipe de programme RIFAN 2 menée par la DGA en liaison avec l'état-major de la marine, la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense, le service du soutien de la flotte, et les équipages des bateaux concernés. La maîtrise d'œuvre de RIFAN 2 est assurée par les sociétés Airbus Defence & Space, DCNS et Rohde & Schwarz.